



Desistement à une inscription école privée suite au refus de visa

Par **Kyuzo**, le 19/11/2015 à 22:49

Bonjour,

Voici mon cas: je suis étudiant étranger, je me suis inscrit en une formation à un établissement privé en France. J'ai fourni tout ce qu'il faut comme documents et chèques pour les frais de formation.

J'ai suite à mon inscription, déposé ma demande de visa étudiant pour pouvoir venir en France suivre mes cours.

Malheureusement, le consulat m'a surpris par le refus de ma demande sans justification.

Alors j'avais plus le choix sauf demander un désistement du contrat de formation.

L'établissement m'a répondu que tout les frais de formations sont dus et que mon motif ne fait pas partie de leurs motifs légitimes.

Donc voici mes questions:

- Est ce qu'ils ont le droit de faire ça? sachant que je suis motivé ç suivre ma formation mais je peux pas me rendre en France?
- Je me demande si le refus de ma demande de visa étudiant rentre pas dans le cadre de force majeure ?

Merci d'avance pour vos réponses.